

Vendredi 02 Décembre 2022 - n°368

**Agenda** - Notez bien !

**Institutions** - 104ème Congrès des Maires : ce qu'il faut retenir des annonces de clôture

**Habitat** - Des précisions sur le financement du programme Action Cœur de Ville II

**Numérique** - Villes de France signe deux nouveaux partenariats avec Free et Google

**Transport** - Villes de France, la SNCF et l'ANCT engagent une réflexion commune pour l'acte II d'ACV

**Développement durable** - Villes de France et le Cerema renforcent leur partenariat

**Urbanisme** - Villes de France signe la charte ÉcoQuartier avec le ministre Olivier Klein

**Centre-ville et Commerce** - Observatoire des mobilités dans les villes Action Cœur de Ville 2022 : une dynamique confirmée

**Energie** - Service de soutien France Chaleur Urbaine

**Numérique** - Lancement d'Hexadone, plateforme sur les données territoriales

## AGENDA



### Notez bien !

**Mercredi 7 décembre 2022**

**10h00** - Conseil d'Administration de *Villes de France, Paris*

### INSCRIVEZ-VOUS !

**14h00** - Rendez-vous de l'Intelligence Locale " *Offre de soins : quelle santé pour nos villes moyennes ?* "

MNT, 4 rue d'Athènes, Paris 9ème

[Programme](#)

[Inscription](#)

## INSTITUTIONS



### 104ème Congrès des Maires : ce qu'il faut retenir des annonces de clôture

Cette année, Elisabeth Borne, Première Ministre, est venue clôturer la semaine dernière, le 104ème Congrès des Maires de France. Celle-ci a mis en avant lors de son intervention l'importance du Maire, « *visage de l'action et de l'engagement au quotidien* ». Elisabeth Borne a également proposé de construire l'avenir avec les élus.

Parmi les défis à relever : la crise et le dérèglement climatiques (canicules, sécheresse, manque de neige et manque d'eau), la crise ukrainienne et la montée des prix. Celle-ci a ajouté vouloir établir une méthode de gouvernement basée sur la confiance et travailler dans la franchise et la responsabilité partagée.

Pour répondre aux tensions dans l'élaboration des budgets municipaux pour 2023 et faire face à la crise énergétique, la Première Ministre a mis en avant le plan de sobriété énergétique et le dispositif d'alerte mis en place sur le réseau électrique. Sur ce dernier sujet, les Préfets vont tenir prochainement des réunions d'anticipation avec les élus.

### **Contrats de confiance : fin des sanctions ?**

Sur les perspectives des années à venir (nouveaux contrats de confiance), le Gouvernement ne maintient pas le mécanisme de sanction en cas de dépassement de la trajectoire. Néanmoins, la Première Ministre n'a pas indiqué vouloir changer les objectifs de réduction des dépenses.

Cette année, 432 millions d'euros ont par ailleurs été débloqués (filet de sécurité) et une augmentation de 320 millions d'euros de la DGF est toujours prévue en 2023. 95% des communes verront leur DGF augmenter ou se stabiliser.

30 000 communes devraient bénéficier du nouveau bouclier tarifaire et du dispositif amortisseur électricité en 2023 : 2,5 milliards d'euros sont ainsi dédiés aux collectivités. Concernant le dispositif "amortisseur électricité", une baisse des seuils et une simplification des critères ont été également annoncées.

La suppression de la CVAE est maintenue. Une compensation calculée sur le montant de la CVAE sur les dernières années connues (CVAE versée entre 2020 et 2023) est toujours à l'ordre du jour. Elisabeth Borne a précisé vouloir avancer sur les incitations, « *pour garder un intérêt à accueillir des entreprises* ». Le calcul du coefficient de

revalorisation des valeurs locatives est aussi maintenu : +7% attendu en 2023.

Parmi les autres annonces importantes, la Première Ministre a indiqué qu'une liste des grands projets nationaux (arrêtée au premier trimestre 2023) ne serait finalement pas retenue dans les objectifs régionaux du ZAN et que le développement de l'Etat territorial, avec la création de nouvelles Sous-Préfectures et de nouvelles labellisations de France Services reste toujours une priorité pour le Gouvernement. En parallèle, le Sénat est revenu sur la réforme inscrite en loi de finances pour 2022 qui imposait un partage de la taxe d'aménagement (TA) communale au bénéfice des EPCI. Désormais ce reversement redevient facultatif. Cette mesure a été adoptée lors de l'examen du projet de loi de finances rectificative pour 2022 en commission mixte paritaire, la semaine dernière. Les délibérations prévoyant les modalités de reversement, au titre de 2022, de tout ou partie de la taxe perçue par la commune à l'établissement public de coopération intercommunale ou au groupement de collectivités dont elle est membre demeurent applicables tant qu'elles n'ont pas été rapportées ou modifiées par une délibération prise dans un délai de deux mois à compter de la promulgation du texte.

(Crédit photo @AMF)

## HABITAT



### Des précisions sur le financement du programme Action Cœur de Ville II

La seconde phase du programme Action Cœur de ville, qui débutera le 1er janvier 2023, devrait bénéficier d'une enveloppe 5 milliards jusqu'en 2026.

#### Une enveloppe globale ambitieuse

Le 20 novembre 2022, une nouvelle enveloppe globale « *d'au moins 5 milliards d'euros* » avait été annoncée par le Gouvernement devant permettre de financer notamment des projets de rénovation urbaine jusqu'en 2026, mobilisés sur quatre ans et non plus cinq ans. L'État s'est engagé à apporter aussi « *au moins 700 millions d'euros* » directement pour la seconde phase du programme. Réagissant à cette nouvelle, Gil Avérous, Président de *Villes de France*, a salué ces « *perspectives encourageantes pour la revitalisation des centres-villes grâce à l'acte II du programme Action Cœur de Ville. La poursuite de ce programme va dans le bon sens et consolide le travail des élus locaux pleinement engagés sur le terrain* ». Ayant pour objectifs la transition écologique dans les territoires concernés, ces financements importants ont vocation à être mobilisés pour redynamiser non seulement les centres mais aussi les quartiers de gare et les entrées de ville.

#### La Banque des Territoires déjà au rendez-vous de cet acte II

Le lendemain, lors des Rencontres Cœur de ville 2022 organisées par la Banque des Territoires à Paris, le Directeur Général de la Caisse des Dépôts, Éric Lombard a détaillé les crédits que l'institution et ses filiales allaient déployer, à hauteur de près de 2,5 milliards d'euros sur quatre ans. Cette enveloppe comprendra près de 1,8 milliards d'euros en fonds propres, dont : 1,2 milliards pour la transformation de 8 000 logements (CDC Habitat) ; 90 millions d'euros de subventions d'ingénierie (Banque des Territoires) dont 60 % dans la transition écologique ; 350 millions d'euros d'investissements ; et 150 millions pour les foncières.

Enfin, 700 millions seront déployés via des prêts sur fonds d'épargne. Participant à cet événement au Carreau du Temple à Paris, le Président de *Villes de France*, Gil Avérous, a remercié la CDC pour son implication au cours de la première période en soulignant combien « *la Banque des Territoires s'est révélée être un interlocuteur attentif à l'égard de nos demandes et de nos particularités locales. Nous saluons particulièrement les moyens mis à disposition ces cinq dernières années* ».

#### La poursuite de la réflexion avec les autres partenaires

Le Président d'Action Logement, Bruno Arcadipane, recevait la Ministre des Collectivités territoriale et les Maires des villes du programme pour faire un bilan de la première période, en exprimant une grande satisfaction à l'égard du travail accompli par l'Agence auprès des territoires concernés, avec 1,6 milliard d'euros engagé. Le Président d'Action Logement a souhaité de son côté attendre la fin de la négociation avec l'État de sa convention quinquennale 2022-2027 pour être « *en mesure d'annoncer ce que sera la contribution d'Action Logement au second programme* ». De son côté, le Président de *Villes de France* a confirmé « *le rôle déterminant d'Action Logement pour concourir à la production d'une offre nouvelle locative sociale, intermédiaire ou d'accession sociale à la propriété destinée aux salariés* » dans les villes moyennes depuis cinq ans. Enfin, l'engagement plus spécifique de l'Anah qui a été évalué à 600 millions d'euros entre 2018 et le 1er octobre 2022 dans ces 234 villes, devrait se poursuivre notamment en vue d'encourager les travaux de rénovation et réhabilitation des logements, en accordant des aides financières aux propriétaires occupants modestes, et de faciliter la mise à disposition d'un parc locatif rénové à loyer abordable. Des annonces plus détaillées devraient donc intervenir dans les prochaines semaines pour ces deux partenaires financeurs du programme.

[Lire le dossier de presse du Gouvernement](#)

## NUMÉRIQUE



### Villes de France signe deux nouveaux partenariats avec Free et Google

Lors du salon des Maires, le 23 novembre, le Président de *Villes de France*, Gil Avérous a signé deux nouveaux partenariats en compagnie de Maires de l'association. Le premier avec Free, en présence de Thomas Reynaud, Directeur Général de Free, autour des enjeux sur les réseaux très haut débit et les usages numériques avec des initiatives conjointes pour favoriser l'inclusion numérique.

La tenue d'une conférence sur le thème des territoires innovants, la veille sur le stand de Free, a inauguré ce partenariat.

Le second partenariat a été signé avec Google France sur les enjeux de la formation, de l'inclusion numérique et de la cybersécurité. Gil Avérous et Benoît Tabaka, Secrétaire Général de Google France, ont signé une convention pour mettre en place une tournée des Google Ateliers Numériques qui sera organisée dans plusieurs Villes membres de l'association. Ces ateliers permettront de former la population sur les outils numériques et notamment les commerçants, les demandeurs d'emploi et les étudiants mais aussi les élus et leurs agents sur les enjeux spécifiques de la cybersécurité. La première destination sera Châteauroux début mars puis Laval à l'occasion du salon Laval Virtual qui se tiendra du 12 au 16 avril et enfin, la ville de Nevers qui est en outre, une des villes fondatrices du Sommet International de l'Innovation dans les Villes Médianes (SIIVIM). La cybersécurité apparaît en effet comme un enjeu majeur pour *Villes de France*, c'est pourquoi Jérôme Notin, Directeur du GIP Acyma ([cybermalveillance.gouv.fr](http://cybermalveillance.gouv.fr)) était présent à la signature et a présenté un nouveau guide pour accompagner les collectivités.

## TRANSPORT



### Villes de France, la SNCF et l'ANCT engagent une réflexion commune pour l'acte II d'ACV

Lors du Salon des Maires et des collectivités locales, une délégation d'élus de *Villes de France* (Gil Avérous, Maire de Châteauroux, Président de *Villes de France*, Isabelle Le Callennec, Maire de Vitré, Frédérique Macarez, Maire de Saint-Quentin, et Daniel Guéret, Adjoint au Maire de Chartres, Sénateur d'Eure-et-Loir), a rencontré Jean-Pierre Farandou, PDG de la SNCF, et des

représentants de l'ANCT, afin de donner une nouvelle dimension aux projets ACV des collectivités territoriales.

En effet, les quartiers de gare sont déjà majoritairement intégrés dans les secteurs d'intervention de l'ORT des villes ACV. Leurs enjeux sont multiples : potentiel sur le faisceau ferroviaire délaissé, quartiers dégradés, pôles de centralité économique, multimodalité, etc.

Ces acteurs ont identifié que l'intervention dans les quartiers de gare devait être renforcée sous plusieurs angles : en matière de foncier (requalification des espaces publics, requalification des locaux à destination commerciale), de développement économique (en faisant des quartiers de gare des pôles de services privilégiés) et d'intermodalité autour des pôles gares (connexions avec les réseaux de mobilités actives, connexions avec les transports en commun).

En ce sens, le patrimoine foncier du groupe SNCF (arbitré mutable par les entités qui le composent), comporte un intérêt majeur pour les villes bénéficiaires du programme Action Cœur de Ville. Les terrains ferroviaires représentent souvent des emprises proches des cœurs de ville et généralement localisées à proximité des transports en commun. Ils constituent donc une offre foncière pour des projets d'aménagement urbains et de logements, dès lors qu'ils ne sont plus indispensables à la poursuite et au développement de l'activité ferroviaire.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE



### Villes de France et le Cerema renforcent leur partenariat

L'association *Villes de France*, représentée par son Président Gil Avérous, Maire de Châteauroux et le Cerema, représenté par Marie-Claude Jarrot, Présidente du Conseil d'administration du Cerema, Maire de Montceau-les-Mines, ont signé à l'occasion du salon des Maires et des collectivités locales, une convention de partenariat visant à renforcer leur collaboration. Celui-ci porte sur des sujets qui

intéressent les villes moyennes et leurs agglomérations auxquels le Cerema peut apporter son expertise :

revitalisation des cœurs de villes, renaturation des espaces urbanisés, mobilités durables, gestion des risques, et performance énergétique des bâtiments... Concrètement, le partenariat se traduira par la production d'études et référentiels, la conduite d'actions de sensibilisation/formation sur des sujets d'actualité pointus ou encore l'organisation de journées techniques communes dans le cadre de la plateforme collaborative « *Expertises.Territoires* » déployée par le Cerema. A titre d'illustration, le Cerema et *Villes de France* ont publié conjointement un Cahier des solutions locales "Gagner le combat de l'air intérieur dans les Villes de France, clés de la réussite sur un mandat", fruit d'une mise en commun de différentes expériences, visant à donner aux élus les solutions pour agir et améliorer durablement la qualité de l'air de leurs bâtiments.

## URBANISME



### Villes de France signe la charte ÉcoQuartier avec le ministre Olivier Klein

Le jeudi 24 novembre 2022, Gil Avérous a signé au nom de *Villes de France* une charte avec Olivier Klein, Ministre délégué chargé de la Ville et du Logement. L'Association de Maires de France et Intercommunalité de France sont également devenues signataires de cette charte. Cet engagement commun aux associations d'élus va permettre le lancement de nouvelles pratiques visant à partager les outils de la démarche ÉcoQuartiers. Elle va aussi favoriser l'émergence de projets d'aménagement durable, valoriser des actions conjointes, et envisager des formations nationales ou locales. Lors de cette cérémonie, Florian Bercault, Maire de Laval et Président de la Commission nationale ÉcoQuartiers, a pu présenter les grands enjeux de cette labellisation et de ses évolutions futures. Enfin, Gil Avérous a rappelé son souhait « *d'encourager la réalisation d'opérations exemplaires d'aménagement durable des territoires et plus particulièrement des opérations ÉcoQuartiers dans les villes moyennes qui ont des programmes significatifs de développement de l'habitat. Les 234 villes du programme Action Cœur de Ville restent donc des territoires de choix pour les ÉcoQuartiers* ».

## CENTRE-VILLE ET COMMERCE



### Observatoire des mobilités dans les villes Action Cœur de Ville 2022 : une dynamique confirmée

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et Mytraffic ont procédé, en partenariat avec *Villes de France*, à l'actualisation de leur outil de suivi et d'analyse du niveau d'attractivité et de fréquentation piétonne des centres-villes des 234 villes bénéficiaires du programme national Action cœur de Ville. Rollon Mouchel-Blaisot, Directeur du programme national ACV, et Frédéric Chéreau, Maire de Douai, accompagné de Marc Gricourt, Maire de Blois, représentant *Villes de France* ont présenté au Salon des Maires et des collectivités locales, les données actualisées de l'Observatoire des mobilités des villes ACV. La période étudiée est d'août 2021 à septembre 2022 (en comparaison de la période précédente 2020-2021). C'est une étude d'impact du programme majeure que nous suivons avec la plus grande importance sur la durée grâce aux trois indicateurs de mobilité : taux de fréquentation, taux d'attractivité dans les agglomérations et taux de provenance. Les résultats sont une source d'encouragement à poursuivre les actions volontaristes de renforcement de l'attractivité de ces villes à taille humaine, de plus en plus recherchée par nos concitoyens. La prolongation d'ACV 2023-2026 permettra d'en amplifier l'impact. L'ensemble des analyses est à retrouver dans l'Observatoire des mobilités 2021-2022 publié sur [le site de l'ANCT](#).

## ENERGIE



### Service de soutien France Chaleur Urbaine

Alimentés majoritairement par des énergies renouvelables et de récupération locales, les réseaux de chaleur constituent un mode de chauffage à la fois écologique, économique et fiable particulièrement adapté au contexte actuel. Le récent [appel à projets "Une ville, un réseau"](#) lancé par l'ADEME pour accélérer la réalisation de réseaux de chaleur dans les villes de moins de 50 000 habitants, démontre la volonté de l'Etat de développer cette alternative aussi dans les petites et moyennes villes. Plusieurs subventions permettent de réduire fortement les coûts d'investissement nécessaires à la création du réseau d'abord (Fonds Chaleur) et au raccordement des bâtiments par la suite (Coup de pouce chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires). Afin de faciliter les raccordements aux réseaux existants, l'Etat a mis en place [France Chaleur Urbaine](#), un service numérique gratuit qui permet :

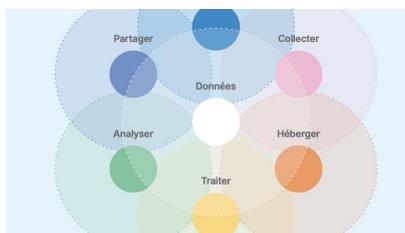
- aux copropriétaires et gestionnaires de bâtiments tertiaires de vérifier si un réseau de chaleur passe près de leur adresse et d'être mis en relation avec le gestionnaire du réseau le plus proche ;
- aux collectivités et exploitants des réseaux de chaleur de disposer d'outils simples pour multiplier et suivre les raccordements à leurs réseaux

Avec France Chaleur Urbaine, les collectivités peuvent notamment :

- faire connaître le tracé de leur réseau, mais aussi les projets d'extension et le périmètre de développement prioritaire du réseau défini suite au classement automatique des réseaux de chaleur récemment entré en vigueur. Pour rappel, le raccordement des constructions neuves ou et des bâtiments renouvelant leur installation de chauffage au-dessus d'une certaine puissance sera obligatoire dans ce périmètre. La cartographie interactive mise à disposition par France Chaleur Urbaine permet aux collectivités de le faire connaître à leurs administrés ;
- identifier les potentiels de raccordement à l'adresse grâce à différents jeux de données ;
- bénéficier de supports de communication librement réutilisables et personnalisables, pour faire connaître leurs réseaux via tous leurs moyens de communication ;
- disposer d'un espace partagé avec leur délégataire pour suivre les demandes de raccordement reçues via France Chaleur Urbaine.

Si votre ville a déjà un réseau de chaleur, l'équipe de France Chaleur Urbaine se tient à votre disposition pour convenir d'un temps d'échange ([contact mail](#))

## NUMÉRIQUE



### Lancement d'Hexadone, plateforme sur les données territoriales

Cette co-entreprise a été créée par la Banque des Territoires et Orange pour valoriser ces données. A destination des collectivités locales, Hexadone proposera une plateforme ouverte et interopérable pour l'agrégation, la structuration et l'utilisation des données de leurs territoires. Cela répond à un besoin de gérer l'ampleur des informations disponibles de manière simple, souveraine et sécurisée, qu'il s'agisse de politiques locales liées à l'environnement, l'attractivité ou encore la qualité de vie. La plateforme sera lancée au premier semestre 2023 et les collectivités pourront s'en servir comme aide à la décision ou pour mobiliser l'écosystème local dans l'innovation. Un catalogue de cas d'usage de croisement des données sera proposé par Hexadone. A titre d'exemple, cela pourra être un observatoire de la mobilité, l'identification des îlots de chaleur et de fraîcheur ou encore la gestion des déchets.

**Edité par Villes de France**  
94 rue de Sèvres - 75007 Paris  
Tél. : 01 45 44 99 61  
<http://www.villesdefrance.fr>  
© O.U. © Fotolia

**Directeur de la publication**  
Gil Avérous  
**Directeur délégué**  
Jean-François Debat

**Rédacteur en chef**  
Guillaume Ségala  
**Rédaction**  
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard  
**Secrétariat**  
Anissa Ghaidi